



Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5549 Vendredi 16 Fevrier 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### **AVIS DES SOCIETES**

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

 TUNISIE LEASING
 2018-1

 CIL 2017-2
 7-10

 HANNIBAL LEASE
 2017-3

 ATL 2017-2
 16-20

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES 21-23

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIB  $\color{red}\mathbf{24-25}$ 

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DEPOT MODIFICATION DES MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT ET AUTRES MODIFICATIONS DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

ATTIJARI FCP CEA 26-27

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28-29

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2017

- SICAV CROISSANCE
- LA GENERALE OBLIG SICAV
- MAXULA PLACEMENT SICAV

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# **EMPRUNT OBLIGATAIRE** « TUNISIE LEASING 2018-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

# Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1»
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- -<u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

### • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- <u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 07/05/2023 pour la catégorie A et le 07/05/2025 pour la catégorie B.

**Prix de remboursement**: le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie: Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement**: L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences: Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 19 janvier 2018.

Notation de la société: En date du 6 octobre 2017, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«TUNISIE LEASING 2018-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

# **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-2 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

• Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;

Durée : 5 ans ;

Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;

• Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95**% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont s ervis.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,95% l'an.

#### Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de 5 ans:

#### Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

#### **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime er unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est par affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,721 Années.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

#### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dés la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15 mars 2023.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/03/2019.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15 janvier 2018 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

# Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 »seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI ». Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

#### Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

#### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

### Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir stable et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 novembre 2017.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 16 novembre 2017.

#### Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL» s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : <a href="https://www.cmf.tn">www.cmf.tn</a>

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

#### AVIS DE SOCIETES

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# **Emprunt Obligataire** «HL 2017-3»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 15/11/2017 a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit:

a. Montant de l'emprunt :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000

dinars:

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation;

c. Forme de l'obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission :100 dinars par Obligation payable intégralement à la

souscription;

e. Durée et Taux d'intérêt :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut

l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du

souscripteur:

Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux

d'intérêt : 8,25% brut l'an;

:les obligations sont amortissables annuellement par un f. Amortissement

cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année

pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### **Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porter à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées au plus tard le 26/01/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-3 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres: Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

#### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- ✓ <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,4% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,25**% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement:**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

#### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 26/01/2019.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,0% l'an pour la catégorie A et 8,25% l'an pour la catégorie B

#### Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,4%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### • Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

#### Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A.
- √ 5 années pour la catégorie B.

### Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

#### Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB» (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 10/11/2017.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

#### Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de sor actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisatior sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Α	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
В	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
С	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquell e les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

#### Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,95% l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692**%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042**%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35**% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne**: La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 02/03/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18/12/2017 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

#### **AVIS DE SOCIETES\***

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

# APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

#### I. Objet:

L'union internationale des banques se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les Caisses de Retraite.

A cet effet « L'UIB» informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de sa prochaine assemblée générale au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

#### II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ:

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires susmentionnés doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès de la Direction des Affaires juridiques, Immeuble Les Reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac ou à télécharger sur le site web de l'UIB : (www.uib.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

#### III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'UIB,
- le Curriculum Vitae du candidat accompagné des copies des diplômes ; suivant modèle en annexe 2 du document (« Termes de référence »)
- une lettre de motivation (brève présentation du profil du candidat avec les motifs de sa candidature et ses principaux traits de personnalité),
- le document des ("Termes de Référence") portant la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature légalisée du candidat.
- la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document ("Termes de Référence").
- une copie de la Carte d'Identité Nationale,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas administrateur ou gérant de société objet d'une déclaration de faillite ou ne fait pas objet d'un jugement pénal le rendant responsable de la faillite,
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme
- un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- un certificat de non faillite récent, le cas échéant
- Le duplicata de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.
- une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée suivant modèle en annexe 3 (« Termes de Référence ») certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et répond à ce qui suit :
  - les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 192 et 193, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,
  - n'ayant pas de lien avec l'UIB au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers,
  - n'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers
  - ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UIB,
  - n'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important de l'UIB,
  - n'ayant jamais fait partie des salariés de l'UIB,
  - n'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de l'UIB,
  - n'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de l'UIB,
  - ne faisant pas partie des salariés d'autres établissements de crédit,
  - n'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie.

# Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci - dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage, également, à remettre à l'UIB tout document jugé par elle nécessaire.

L'UIB informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : <a href="https://www.uib.com.tn">www.uib.com.tn</a>.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UIB, par écrit, par voie d'adresse E-mail: amel.raissi@uib.com.tn

#### IV - Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au siège du Lac, rue du Lac Turkana, Direction des Affaires juridiques, au plus tard le vendredi 2 mars 2018 à 12h, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet de la Direction des Affaires juridiques faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB, et portant la mention :

# « A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote par les actionnaires minoritaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

2018 - AS - 5561

<sup>\*</sup> Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### **AVIS DE SOCIETES\***

#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

#### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIR

#### I. Objet:

L'union internationale des banques se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur Indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant, doit satisfaire les conditions minimales ci-après.

#### II. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur indépendant doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès de la Direction des Affaires juridiques, Immeuble Les Reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac ou à télécharger sur le site web de l'UIB : (www.uib.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

#### III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- ✓ une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB ;
- ✓ une lettre de motivation (brève présentation du profil du candidat avec les motifs de sa candidature et ses principaux traits de personnalité),
- ✓ le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- ✓ la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document ("Termes de Référence").
- ✓ le curriculum vitae du candidat ; suivant modèle en annexe 2 du document ("Termes de Référence").
- ✓ une copie de la carte d'identité nationale.
- ✓ une copie conforme des diplômes obtenus.
- ✓ les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'est pas administrateur ou gérant de société objet d'une déclaration de faillite ou ne fait pas objet d'un jugement pénal le rendant responsable de la faillite,
- ✓ les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ✓ un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- ✓ un certificat de non faillite récent le cas échéant.
- ✓ Le duplicata de la déclaration de revenus au titre de l'année 2016.
- ✓ une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document ("Termes de Référence") certifiant que le candidat jouit de ses droits civiques et répond à ce qui suit :
  - les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 192 et 193, et par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

- n'ayant pas de lien avec l'UIB au sens de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 (Art 43), relative aux banques et aux établissements financiers,
- n'étant pas membre du conseil d'administration ou directeur général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec l'UIB au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers
- ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à l'UIB,
- n'agissant pas pour le compte d'un client ou d'un fournisseur important de l'UIB,
- n'ayant jamais fait partie des salariés de l'UIB,
- n'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de commissaire aux comptes de l'UIB ou n'ayant pas fait partie de l'équipe du commissaire aux comptes de l'UIB,
- n'ayant pas exercé au cours des neuf dernières années un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de l'UIB,
- ne faisant pas partie des salariés d'autres établissements de crédit,
- n'étant pas en même temps administrateur au conseil d'administration d'une autre banque en Tunisie.
- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit n°2011-06 du 20 mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.
- n'ayant pas de participation directe ou indirecte dans le capital de l'UIB, à titre personnel, au titre de son conjoint, de ses ascendants et de ses descendants,

# Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci- dessus sera automatiquement éliminé

Le candidat s'engage, également, à remettre à l'UIB tout document jugé par elle nécessaire.

L'UIB informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.uib.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à l'UIB, par écrit, par voie d'adresse E-mail: amel.raissi@uib.com.tn

#### I. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au siège du Lac, rue du Lac Turkana, Direction des Affaires juridiques, au plus tard le vendredi 2 mars 2018 à 12h, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet de la Direction des Affaires juridiques faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du conseil d'administration de l'UIB, et portant la mention :

# « A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

La liste des candidats - dont les dossiers sont acceptés - sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Les candidats acceptés, sous réserve de non objection de la Banque Centrale de Tunisie, seront proposés pour le poste d'Administrateur indépendant au vote par les actionnaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

<sup>\*</sup> Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### AVIS DE SOCIETES

# **ATTIJARI FCP CEA**

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008 Adresse : Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac -1053 Tunis

Modification de la commission de dépôt

Modification des modalités de souscription et de rachat
et autres modifications des modalités de fonctionnement du fonds

### Modification de la commission de dépôt :

La société de gestion « ATTIJARI GESTION » en sa qualité de gestionnaire de « ATTIJARI FCP CEA » informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 8 février 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt payée en faveur de « ATTIJARI BANK » en la portant **de 0,05% TTC à 0,10% HT** de l'actif net du fonds par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire:

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 8 février 2016, a décidé de prendre en charge la commission de distribution payée par le fonds en faveur du distributeur « ATTIJARI BANK ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

### Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat :

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues du lundi au vendredi comme suit:

- de 8h00 à 16h30 en période de double séance (horaires d'hiver)
- de 7h15 à 12h30 en période de séance unique (horaires d'été)
- de 8h15 à 13h00 en période de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Modification des modalités de souscription et de rachat :

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront effectuées sur la base des valeurs liquidatives suivantes :

#### **Horaires d'hiver:**

	De 8h00 à 11h00		De 11h00 à 16h30			
Du lundi au Vendredi	Valeur	Liquidative	Connue	Valeur	Liquidative	Inconnue
	publiée l	e jour même (j	j) à 8h00	publiée	le jour de bou	rse suivant
				(j+1) à 8	h00	

#### Horaires d'été :

	De 7h15 à 11h00			De 11h00 à 12h30		
Du lundi au Vendredi	Valeur	Liquidative	Connue	Valeur	Liquidative	Inconnue
	publiée l	le jour même (j	j) à 7h15	publiée	le jour de bou	rse suivant
				(j+1) à 7	h15	

#### Horaires de Ramadan:

	De 8h15 à 11h00			De 11h00 à 13h00		
Du lundi au Vendredi	Valeur	Liquidative	Connue	Valeur	Liquidative	Inconnue
	publiée l	le jour même (	j) à 8h15	publiée	le jour de bou	rse suivant
				(j+1) à 8	h15	

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### Modification des horaires de calcul de la Valeur Liquidative:

Le conseil d'administration de la société « ATTIJARI GESTION », réuni en date du 21 novembre 2016, a décidé de modifier les horaires de calcul de la valeur liquidative du fonds.

La valeur liquidative sera, désormais, arrêtée chaque jour de bourse à 17h10 en période de double séance, à 13h00 en période de séance unique et à 14h00 durant le mois de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er mars 2018.

Le prospectus de « ATTIJARI FCP CEA » mis à jour sous le numéro 09-644/A001 en date du 15 février 2018 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATTIJARI GESTION » sise à l'Immeuble Fékih- rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac -1053 Tunis et du réseau d'agences de « ATTIJARI BANK ».

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	iverture	VL au 29/12/2017		VL antérieure	Dernière VL	
	OPCVM DE CAF							
daysyon or a v	SICAV OBLIGATAIRES		ITION		4=0.0=0	4=4=04	4=4.040	
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92			170,852	171,794	171,813	
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT UBCI BOURSE (2)	16/04/07			115,772	116,480	116,495	
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	STB MANAGER	01/02/99 18/09/17			98,966 101,218	99,545 101,838	99,557 101,851	
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE 5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			101,218	101,838	102,832	
3 EA GENERALE OBLIG-SICAV	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA		OUOTIDIENN	/F	102,200	102,010	102,002	
6 FCP SALAMETT CAP	AFC AFC	02/01/07	QUUITDIEN		15,246	15,337	15,339	
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			111,464	112,151	112,165	
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08			1,097	1,103	1,103	
9 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			100,541	101,072	101,083	
) FCF WAPA OBEIGATAIRE CALITAEISATION	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL		FRDOMADA	IRE	100,041	101,012	101,000	
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	EBB O.M. IB. II		1,568	1,577	1,578	
TOT MITOTIKEDELT RODELTOE	SICAV MIXTES DE		ON .		1,000	1,511	.,	
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			41,547	41,739	41,744	
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			56,210	56,475	56,480	
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			120,343	123,550	123,572	
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			116,387	121,213	121,208	
	FCP MIXTES DE CAPITALIS	ATION - VL QUO	TIDIENNE					
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			141,802	146,846	146,848	
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			524,819	538,239	538,123	
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			122,909	126,508	126,592	
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08			133,083	136,028	136,035	
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08			140,747	140,208	140,201	
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			125,763	118,770	118,753	
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			107,962	115,277	115,147	
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			159,796	164,248	163,987	
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER 24 FCB VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	06/09/10			92,784	98,780	99,076	
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			99,333	103,134	103,157	
25 MCP CEA FUND 26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14 30/12/14			150,521 134,034	162,521 142,454	162,615 142,547	
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			104,465	111,821	111,705	
28 FCP SMART EQUIEBRE 28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11			107,196	111,806	111,570	
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			21,155	22,524	22,525	
	FCP MIXTES DE CAPITALISA	TION - VL HEBL	OOMADAIRE					
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2318,238	2346,279	2349,441	
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			118,554	122,730	123,622	
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08			153,314	156,363	156,258	
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			168,825	180,980	182,081	
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09			16,471	17,348	17,341	
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5133,800	5272,374	5264,020	
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,656	2,776	2,778	
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,308	2,389	2,389	
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,213	1,262	1,258	
39 FCP HAYETT MODERATION 40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST AMEN INVEST	24/03/15 24/03/15			1,104 1,109	1,141 1,166	1,139 1,162	
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST AMEN INVEST	24/03/15			1,109	1,170	1,162	
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			116,717	122,783	123,299	
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			119,704	120,221	119,965	
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1036,800	1094,705	1098,534	
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			10,667	11,423	11,545	
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17			10,038	10,545	10,502	
	OPCVM DE DI	STRIBUTION				1		
Dénomination	Gestionnaire	Date	Date de	dividende	VL au	VL antérieure	Dernière VL	
		d'ouverture	paiement	Montant	29/12/2017			
	SICAV OBLI							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	108,872	108,885	
48 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902 4,475	103,092	103,547	103,558	
		10/05/06			105,266	105,881	105,894 103,384	
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17		100 700	400 074	103,384	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,371	40E 40E	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	22/05/17 21/04/17	4,244 4,59	104,389	105,090		
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244			107,946	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/11/00 07/05/07 01/09/03	22/05/17 21/04/17 31/05/17	4,244 4,59 3,972	104,389 107,299	105,090 107,935	107,946 105,499	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525	104,389 107,299 104,822	105,090 107,935 105,485	107,946 105,499	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912	107,946 105,499 102,310 104,017 104,924	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040	107,946 105,499 102,310 104,017 104,924 104,052	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618	107,946 105,495 102,310 104,017 104,924 104,052 107,631	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586	107,946 105,495 102,310 104,017 104,924 104,052 107,631	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490	107,946 105,495 102,310 104,017 104,922 104,052 107,637 105,597	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490	107,941 105,491 102,311 104,011 104,921 104,051 107,631 105,591 104,501	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,698	107,94 105,49 102,31 104,01 104,92 104,05 107,63 105,59 104,50 103,36 104,70	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 63 SICAV BH OBLIGATAIRE	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/01/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17 22/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,957 105,957 102,757 104,210	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,698 103,584	107,94 105,49; 102,31; 104,01; 104,05; 107,63; 105,59; 104,50; 103,36; 104,70;	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,698	107,941 105,499 102,311 104,017 104,922 104,055 107,633 105,597 104,500 103,600 104,707 103,600	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 63 SICAV BH OBLIGATAIRE 64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/01/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,698 103,584 104,609	107,946 105,495 102,310 104,017 104,024 104,052 107,631 105,597 104,500 103,662 104,707 103,602	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 63 SICAV BH OBLIGATAIRE 64 POSTE OBLIGATAIRE 65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 22/05/17 26/05/17 30/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,283	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,957 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,698 103,584 104,609	107,946 105,499 102,310 104,017 104,924 107,631 105,597 104,500 103,362 104,707 103,602 104,602	
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 51 TUNISO-EMIRATIE SICAV 52 SICAV AXIS TRÉSORERIE 53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR 55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 56 CAP OBLIG SICAV 57 FINA O SICAV 58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV 61 SICAV RENDEMENT 62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 63 SICAV BH OBLIGATAIRE 64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT	AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCC CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17	4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,3689 4,492	104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352	105,090 107,935 105,485 102,300 104,007 104,912 104,040 107,618 105,586 104,490 103,350 104,699 103,584 104,609 105,907	104,924 104,052 107,631 105,597 104,500 103,362 104,707 103,602	

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

To loop our assessment wo	FCP OBLIGATAIRES -			0.404	40.004	40.000	40.00
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,693	10,694
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,392	104,403
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	104,879	104,892
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,565	105,581
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,504	10,505
75 ARABIA SICAV	AFC SICAV M.	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	60,838	60,952
		22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
76 ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION						
77 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	101,685	101,60
79 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	17,958	17,96
80 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	316,237	316,03
81 SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,388	30,46
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2436,793	2437,68
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,008	74,98
84 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	56,729	56,77
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	112,942	112,98
86 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	101,477	101,61
	FCP MIXTES - VL	QUOTIDIENNE					
87 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,039	11,04
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,794	11,79
89 FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	14,945	14,95
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	13,881	13,89
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	14,910	14,93
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,028	13,03
93 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	155,043	155,10
94 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,247	145,25
	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	8,910	8,92
95 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS 96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584		114,873	
					109,614		114,874 88,94
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	89,120	
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	91,803	91,50
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,095	97,99
100 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	109,138	109,21
101 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	97,451	97,42
102 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,212	10,22
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	101,601	101,56
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	165,846	165,87
	FCP MIXTES - VL H						
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	110,063	109,62
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,666	110,72
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	112,910	112,68
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	209,273	209,63
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	190,167	190,51
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	161,483	161,72
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	22,830	22,93
112 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	144,529	144,94
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	115,841	114,90
114 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9164,030	9180,68
115 FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidatio
116 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	_	-, , ,	83,087	80,119	80,30
117 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1031,363	1024,74
118 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5823,613	5848,99
119 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	20/03/1/	130,174	4974,724	5166,980	5134,25
	AMEN INVEST	04/07/17	-		101,335		
120 FCP AMEN SELECTION	FCP ACTIONS - VL		-  :	-	101,335	101,503	101,56
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	121,152	121,37
	FCP ACTIONS - VL F			1,22,1	110,210	121,192	121,37
122 FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidatio
123 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	10/03/1/	0,089	11091,766	11712,756	11659,21
125 F CF DIAT-EQUITE FERFURMANCE	DIAT ASSET MANAGEMENT	10/03/16	-		11091,/06	11/12,/56	17059,270

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

# BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de  $100\mathrm{D}$  à  $1\mathrm{D}$ 

<sup>(1)</sup> initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

<sup>(2)</sup> initialement dénommée UBCI FINANCE

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Teeh Helding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
30. One Tech Holding	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	70 102 400

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Union Internationale de Banques "UIB"	05, avenue Habib Bourguiba - 1000 TOMS-	7 1 120 002

2	Ma	rch	ÁΙ	۱Ita	rna	+if
	ivia	ıuı	<b>.</b>	AI LE	IIIa	

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

### II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"  22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"  23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  24.Comptoir National du Plastique  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  27. Evolution Economique  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges  26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  Rue Borjine (ex 8006), Montpl	S- 71 340 899  TUNIS 71 90 86 00  73 343 200  tyrs -3003 74 467 500  71 782 056  73 227 233  31 350 000  n I - 1004
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  24. Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	TUNIS 71 90 86 00 73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 1 - 1004
"COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 -  24.Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA  Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè  Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233
Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 467 500 71 782 056 73 227 233
25. Comptoir National Tunisien "CNT"  SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 - 31 350 000 11 - 1004
27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 227 233 31 350 000 11 - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	
Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	71 235 701
31. Loan and Investment Co Tunis	Mechtel, 71 790 255
32. Meublatex Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSI	E- 73 308 777
Avenue Kheireddine Pacha Taksim Enna 33. North Africa International Bank -NAIB - Tunis	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Avenue Farhat Hached, BP 383 Hot 34. Palm Beach Palace Jerba -4128 DJERBA-	umt Souk 75 653 621
35. Pharmalys Tunisie Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
Centre d'animation et de Loisir Aljazira- 38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Djerba-	Plage Sidi 75 657 300
Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> é 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » Daoud La Marsa	étage Sidi
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 M	Manouba- 71 550 711
Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkl 41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	hila -5000 73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » 63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
Angle 64, rue de Palestine-22, rue du d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"  20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riad Siège de l'Office de Développement d	
Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour	-1200
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" KASSERINE- 48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	77 478 680
Zarzis Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"   Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société d	75 642 628 le la Foire
" SODINO SICAR" de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkenna	
5, avenue Tahar Ben Ammar EL Mai 53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  Tunis-  Pouto Monzel Chaker Km 3 Immoul	71 884 120
Route Menzel Chaker Km 3 Immeub 54. Société de services des Huileries 1èrétage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO " Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 T	UNIS- 70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama" Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
	,	
73. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"  74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis	78 638 499
International « SONEDE International »	2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie 76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim	74 223 483
79.Société STEG International Services	Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
93.SYPHAX airlines	3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

	T		T	T	T
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MANAGEMENT 107. Rue Mistagha Sife MANAGEMENT 107. Inselvededre 1	ce Centre Nawrez - Les Berges du du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac -Lac II er- Avenue Berges du Lac -
84 MAXULA PLACEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAXULA BOURSE Lac-1053 Tunis MENA CAPITAL 85 MCP CEA FUND MIXTE (CEA) CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION	du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac - Lac II er- Avenue Berges du Lac -
86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTINERS-MCP. Berges du Lac- 1053 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL Berges du Lac- 1053 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION COMPAGNIE GESTION LITIALE-les jardins du Lac- 1053 89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DI	du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  lte-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
87 MCP SAFE FUND  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  81 OBLIGATAIRE  82 OBLIGATAIRE  83 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  84 OBLIGATAIRE  85 OBLIGATAIRE  86 OBLIGATAIRE  87 OBLIGATAIRE  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  89 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE SICAV  80 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE  80 OBLIG	Tunis  du Lac- Les Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV  81 SICAV AMEN  82 SICAV AMEN  83 SICAV AMEN  84 SICAV AMEN  85 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  88 DISTRIBUTION  89 SICAV AMEN  80 SICAV AMEN  80 SICAV BH OBLIGATAIRE  80 SICAV BH PLACEMENT  80 SICAV BH DISTRIBUTION  80 SICAV CROISSANCE  80 MIXTE  81 DISTRIBUTION  81 SICAV CROISSANCE  81 MIXTE  81 SICAV BH MANAGER  81 INVEST  82 SICAV BH MIXTE  83 SICAV CROISSANCE  84 SICAV CROISSANCE  85 SICAV BH MIXTE  86 SICAV CROISSANCE  86 SICAV ETPARGNANT  87 SICAV ETPARGNANT  86 SICAV CROISSANCE  86 SICAV ETPARGNANT  87 SICAV SICAV L'ÉPARGNANT  88 SICAV CROISSANCE  88 SICAV CROISSANCE  89 SICAV L'ÉPARGNANT  80 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  80 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  80 SICAV CROISSANCE  81 SICAV BHANAGER  81 INVEST  81 MANAGER  81 INMEUBLE STB. 34 ru  Cité des Sciences-10  100 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  10 SICAV L'ÉPARGNE OBLI	Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION ETINANCE -CGF- 1053 Turis 1055 Turis 1053 Turis 1055 T	er- Avenue Berges du Lac -
BP   PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BNA CAPITAUX -BNAC-   Tahar Hadded- Les E	Berges du Lac -
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BH INVEST   Lotissement AFH JR 26 deme dage- Centre I 1003 Tunis	c CALIM
91 SANAUETT SICAV  92 SICAV AMEN  MIXTE  CAPITALISATION  AMEN INVEST  Avenue Mohamed V- AMEN BANK- Tour C  93 SICAV AVENIR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Place 14 janvier 2011  98 SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis  100 SICAV L'ÉPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV CPOPORTUNITY  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10	C5, Bloc A
MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  93 SICAV AVENIR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre L 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 SICAV DESETTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 SICAV DESETTE DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE STB, 34 ru CITÉ des SCIENCES-10  105 SICAV DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE STB, 34 ru CITÉ des SCIENCES-10  105 SICAV DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE STB, 34 ru CITÉ des SCIENCES-10  105 SICAV DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE STB, 34 ru CITÉ des SCIENCES-10  106 SICA	
94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  106 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV DESTINATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  108 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  1003 TIME DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sc	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Price Place Le Banquie  SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  Place 14 janvier 2011  SICAV ETPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquie Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis  108 IMMEUBLE STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis	d V -1002 Tunis
96 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre U 1003 Tunis  Private de la provinció de la privation de la priv	C5, Bloc A
97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Condition of the	C5, Bloc A
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE -SBT- 100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER 101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER 102 SICAV L'INVESTISSEUR 103 SICAV L'INVESTISSEUR 104 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 105 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 106 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 107 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 108 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 109 SICAV L'INVESTISSEUR 100 SICAV L'INVESTISSEUR 101 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 102 SICAV OPPORTUNITY 103 SICAV OPPORTUNITY 104 MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET MANAGEMENT 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To	
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Nord - 1082 Tunis M.  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To	I- 1001 Tunis
Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To Immeuble Yousse	
102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Memouble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	004 El Menzah IV
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	dins du Lac II-
104 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION MANAGEMENT Rue du Dinar-Les jard	
105 SICAV PLUS MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Control Nord - 1082 Tunis Ma	ahrajène
106 SICAV PROSPERITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	
107 SICAV RENDEMENT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011	
108 SICAV SECURITY MIXTE DISTRIBUTION COFIB CAPITAL FINANCE 1082 Tunis Mahrajèn	e
109 SICAV TRESOR OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	owers -Rioc A-
110     STRATÉGIE ACTIONS SICAV     MIXTE     DISTRIBUTION     SMART ASSET MANAGEMENT     5, Rue Mustapha Sfa 1002 Tunis Belvédère	
111 TUNISIAN EQUITY FUND MIXTE DISTRIBUTION UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA 1053 Tunis	dins du Lac II- ir-

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
(3) FCP en liquidation anticipée
(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
1	ATID FUND I	DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	Mahrajène

r		T	1
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FORD COT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
12	FCPR STEG	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis  Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Tunis Mahrajène  Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

#### SICAV CROISSANCE

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 14.775.111, un actif net de D: 14.757.692 et un bénéfice de la période de D: 171.931.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 31Décembre 2017, 19,01% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du

25 septembre 2001.

5. Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale

(DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV -CROISSANCE » au titre de

la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre

2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le

résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à

l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 7.031, le cumul de la contribution prise en

charge au 31 décembre 2017 s'élève à D : 27.894et a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

**DELTA CONSULT** 

Moez AKROUT

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

ACTIF		Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres		4	10 030 132,377	9 109 326,969
Actions et droits			9 060 111,181	8 194 176,377
Titres OPCVM	aleurs assimilées		247 845,000 722 176,196	263 721,000 651 429,592
Placements monétaires e	et disponibilités	_	2 808 485,632	3 418 328,872
Placements mo Disponibilités	nétaires	5	2 808 275,293 210,339	3 418 128,980 199,892
Créances d'exploitation		6	1 936 493,092	697 000,579
	TOTAL ACTIF	<u> </u>	14 775 111,101	13 224 656,420
PASSIF				
Autres créditeurs divers		7	17 418,612	18 469,334
	TOTAL PASSIF		17 418,612	18 469,334
ACTIF NET				
Capital		8	14 395 631,797	12 835 462,218
Sommes distribuables				
Sommes distrib antérieurs	uables des exercices		42,208	13,208
Sommes distrib	uables de l'exercice		362 018,484	370 711,660
	ACTIF NET	_	14 757 692,489	13 206 187,086
	TOTAL PASSIF ET ACT	IF NET	14 775 111,101	13 224 656,420

## **ETAT DE RESULTAT**

		Période du 01/10	Période du 01/01	Période du 01/10	Période du 01/01
	Note	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	9	3 442,400	377 100,480	3 978,163	374 373,514
Dividendes		-	364 122,080	810,163	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 442,400	12 978,400	3 168,000	13 061,000
Revenus des placements monétaires	10	37 113,362	139 390,125	30 935,959	119 130,597
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENTS	ES	40 555,762	516 490,605	34 914,122	493 504,111
Charges de gestion des placements	11	-25 659,370	-97 702,734	-23 350,920	-92 440,183
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 896,392	418 787,871	11 563,202	401 063,928
Autres charges Contribution conjoncturelle	12 13	-8 540,892 -7 030,890	-30 275,592 -27 894,096	-5 133,001 -	-29 142,649 -
RESULTAT D'EXPLOITATION		-675,390	360 618,183	6 430,201	371 921,279
Régularisation du résultat d'exploitation		-21,915	1 400,301	-37,510	-1 209,619
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-697,305	362 018,484	6 392,691	370 711,660
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) v	alues	21,915	-1 400,301	37,510	1 209,619
potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisée		109 456,822	922 664,679	50 497,416	297 430,766
cession de titres Frais de négociation de titres		63 445,965 -296,059	373 219,775 -2 252,739	6 125,417 -30,178	122 593,601 -825,816
RESULTAT DE LA PERIODE		171 931,338	1 654 249,898	63 022,856	791 119,830

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

	Période du 01/10	Période du 01/01	Période du 01/10	Période du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS				
<b>D'EXPLOITATION</b>	171 931,338	1 654 249,898	63 022,856	791 119,830
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins)	-675,390	360 618,183	6 430,201	371 921,279
values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées	109 456,822	922 664,679	50 497,416	297 430,766
sur cession de titres	63 445,965	373 219,775	6 125,417	122 593,601
Frais de négociation de titres DISTRIBUTIONS DE	-296,059	-2 252,739	-30,178	-825,816
DIVIDENDES	_	-370 682,660-	-	-332 998,120
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-878,820	267 938,165	-1 354,010	19 168,740
Souscriptions				
- Capital	-	314 845,344	-	233 271,500
<ul><li>Régularisation des sommes non distribuables</li><li>Régularisation des sommes</li></ul>	-	-182,091	-	10 459,459
distribuables	-	2 724,723	-	619,551
Rachats				
- Capital	-792,396	-47 543,760	-1 277,500	-213 342,500
<ul><li>Régularisation des sommes non distribuables</li><li>Régularisation des sommes</li></ul>	-64,509	-581,629	-39,000	-10 181,600
distribuables	-21,915	-1 324,422	-37,510	-1 657,670
VARIATION DE L'ACTIF NET	171 052,518	1 551 505,403	61 668,846	477 290,450
ACTIF NET				
En début de période	14 586 639,971	13 206 187,086	13 144 518,240	12 728 896,636
En fin de période	14 757 692,489	14 757 692,489	13 206 187,086	13 206 187,086
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	49 610	48 595	48 600	48 517
En fin de période	49 607	49 607	48 595	48 595
VALEUR LIQUIDATIVE	297,492	297,492	271,760	271,760
TAUX DE RENDEMENT	1,18%	12,28%	0,48%	6,20%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2017

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

## NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2017.

#### 3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 10.030.132,377 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	% Actif
	du titre	d'acquisition	31.12.2017	Net
Actions & droits rattachés	_	4 178 604,144	9 060 111,181	61,39%
Actions	_	4 178 598,376	9 060 099,481	61,39%
Actions BIAT	12 000	304 906,261	1 457 136,000	9,87%
Actions Placements de Tunisie Actions UIB Actions Monoprix	23 736 62 500 57 600	463 544,527 675 250,000 355 380,146	966 292,560 1 401 144,088 660 729,600	6,55% 9,49% 4,48%
Actions BH	26 600	195 256,062	493 456,600	3,34%
Actions ATTIJARI BANK	40 000	367 570,394	1 456 800,000	9,87%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	573 494,152	3,89%
Actions AIR Liquide	4 448	457 949,637	395 872,000	2,68%
Actions BTE	1 555	29 671,220	26 808,200	0,18%
Actions CIL	19 484	72 597,890	318 563,400	2,16%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	54 759,600	0,37%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 833,440	0,11%
Actions UBCI	997	39 071,271	24 735,570	0,17%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	103 902,156	0,70%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	234 500,000	1,59%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	49 468,940	0,34%
Actions S.F.B.T Actions ARTES	35 935 18 900	401 432,480 132 775,410	709 536,575 117 066,600	4,81% 0,79%
	_	·	•	
<u>Droits</u>		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		713 306,720	722 176,196	4,89%
SICAV RENDEMENT	7 028	713 306,720	722 176,196	4,89%
Obligations des sociétés		240 000,000	247 845,000	1,68%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	247 845,000	1,68%
TOTAL GENERAL		5 131 910,864	10 030 132,377	67,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs				67,89%

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 2.808.275,293 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût	Valeur	Tenu chez la	%
				actif
	d'acquisition	actuelle	BT sous le n°	net
COMPTES A TERME	1 802 000,000	1 808 427,225		12,25%
0				
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	126 000,000	127 177,053	N° 082142	0,86%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au	120 000,000	127 177,033	10 002142	0,0070
taux de 4,720 %)	219 000,000	221 039,040	N° 082101	1,50%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au		,		,
taux de 4,720 %)	86 000,000	86 800,719	N° 082088	0,59%
Compte à terme au 02/01/2018 (3 mois au				
taux de 4,720 %)	19 000,000	19 176,903	N° 082032	0,13%
Compte à terme au 03/01/2018 (3 mois au				0.000/
taux de 4,720 %)	57 000,000	57 524,812	N° 081877	0,39%
Compte à terme au 04/01/2018 (3 mois au taux de 4,720 %)	32 000,000	32 291,321	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/01/2018 (3 mois au	32 000,000	32 291,321	10 001907	0,22/0
taux de 4,720 %)	55 000,000	55 495,018	N° 081805	0,38%
Compte à terme au 05/01/2018 (3 mois au	00 000,000	00 100,010	11 001000	0,0070
taux de 4,720 %)	60 000,000	60 540,020	N° 081808	0,41%
Compte à terme au 15/03/2018 (3 mois au	,	•		,
taux de 4,730 %)	58 000,000	58 096,207	N° 081787	0,39%
Compte à terme au 15/03/2018 (3 mois au				
taux de 4,730 %)	15 000,000	15 024,881	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 27/03/2018 (3 mois au				
taux de 4,730 %)	132 000,000	132 054,738	N° 081944	0,89%
Compte à terme au 28/03/2018 (3 mois au	400,000,000	100 000 007	NIº 004 400	0.700/
taux de 4,730 %) Compte à terme au 29/03/2018 (3 mois au	106 000,000	106 032,967	N° 001483	0,72%
taux de 4,730 %)	837 000,000	837 173,546	N° 001533	5,67%
100 70)	007 000,000	007 170,040	14 001000	0,01 70
CERTIFICATS DE DEPOTS	998 950,268	999 848,068		6,78%
	333 333,200	333 070,000		0,1070
Certificat de dépôt au 01/01/2018 (10 jours au			Banque de	
taux de 4,730 %)	499 475,134	499 952,931	Tunisie (a)	3,39%
Certificat de dépôt au 02/01/2018 (10 jours au	,	,	Banque de	
taux de 4,730 %)	499 475,134	499 895,137	Tunisie (b)	3,39%
TOTAL	2 800 950,268	2 808 275,293		19,03%
				, , , , , , ,
Pourcentage par rapport au total des actifs		19,01%		

<sup>(</sup>a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

<sup>(</sup>b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

## Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de D: 1.936.493,092 contre D: 697.000,579 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	31/12/2016
Cessions titres à encaisser	17 980,004	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	910 000,000	685 000,000
Certificat de dépôt échus à encaisser	1 000 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	8 512,418	5 055,112
Dividendes à encaisser	0,670	810,830
TOTAL	1 936 493,092	697 000,579

## Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de D : 17.418,612 contre D : 18.469,334 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	31/12/2017	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 241,192	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 848,905	3 502,638
Commissaire aux comptes	11 928,515	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	17 418,612	18 469,334

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2017 se détaillent ainsi:

## Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16
Souscriptions réalisées	
Montant	314 845,344
Nombre de titres émis	1 192
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

## Rachats effectués

Montant	(47 543,760)
Nombre de titres rachetés	(180)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

## **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	373 219,775
Frais de négociation de titres	(2 252,739)
Régularisation des sommes non distribuables	(763,720)

## Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

## Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.442,400 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, contre D : 3.978,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
<u>Dividendes</u>				
- des actions	-	340 451,910	810,163	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	-	23 234,616
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
- intérêts	3 442,400	12 978,400	3 168,000	13 061,000
TOTAL	3 442,400	377 100,480	3 978,163	374 373,514

## Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 37.113,362 contre D : 30.935,959 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Intérêts sur comptes à terme	17 816,818	70 220,849	15 537,410	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	19 296,544	69 169,276	15 398,549	60 931,159
TOTAL	37 113,362	139 390,125	30 935,959	119 130,597

## Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 25.659,370 contre D : 23.350,920 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Commission de gestion	21 993,742	83 745,200	20 015,074	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 665,628	13 957,534	3 335,846	13 205,731
TOTAL	25 659,370	97 702,734	23 350,920	92 440,183

#### Note 12: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 8.540,892 contre D : 5.133,001 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Redevance CMF Honoraires commissaire aux	3 665,628	13 957,534	3 335,846	13 205,731
comptes	3 570,888	10 412,007	513,636	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	4 800,000	1 200,000	4 800,000
TCL	104,376	1 106,051	83,519	1 051,089
Autres	-	-	-	40,800
TOTAL	8 540,892	30 275,592	5 133,001	29 142,649

a gestion de la SI	CAV CROISSANCE est o	confiée à la Société de	Bourse de Tunisie " SE	BT".
	ée des choix des placeme e ses prestations, le ges uotidien.			
	ınisie "BT", assure les 1% TTC l'an calculée sur			fonds, moyennant une

#### LA GENERALE OBLIG-SICAV

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 9.849.837, un actif net D: 9.809.931 et un bénéfice de la période de D: 98.837.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Paragraphes d'observation

- **4-** Les emplois en titres émis par L'« AMEN BANK » et L' « UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 11,09%, et 11,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 41.798, a été liquidé le 25 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	7 504 447,633	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 020 577,016	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		483 870,617	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités	_	2 339 265,863	2 975 689,727
Placements monétaires	5	998 524,815	998 117,798
Disponibilités		1 340 741,048	1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	6 123,677	7 212,767
TOTAL ACTIF	_ _	9 849 837,173	12 438 750,468
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 759,506	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	18 146,190	18 925,622
TOTAL PASSIF	_	39 905,696	45 843,119
ACTIF NET			
Capital	9	9 456 320,975	11 908 778,851
Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs		13,694	39,164
		·	·
Sommes distribuables de l'exercice	_	353 596,808	484 089,334
ACTIF NET	_	9 809 931,477	12 392 907,349
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	_	9 849 837,173	12 438 750,468

## **ETAT DE RESULTAT**

	Note	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		103 025,920	439 591,662	119 197,684	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		25,575	23 147,556	168,247	26 984,862
Revenus des placements monétaires(*)	11	17 251,050	94 871,454	40 171,776	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	6 388,719	18 973,742	3 657,953	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		126 691,264	576 584,414	163 195,660	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(17 346,955)	(77 899,497)	(22 500,757)	(91 187,501)
REVENUNET DES PLACEMENTS		109 344,309	498 684,917	140 694,903	583 507,791
Autres charges	14	(5 229,792)	(22 270,642)	(6 117,163)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	0,002	9,147
Contribution conjoncturelle	15	(10 535,380)	(41 797,975)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(61 734,712)	(81 019,492)	(77 280,174)	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 844,425	353 596,808	57 297,568	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		61 734,712	81 019,492	77 280,174	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
RESULTAT DE LA PERIODE		98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689

<sup>(\*)</sup> Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Note	du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		98 837,032	437 913,311	141 483,796	583 731,689
Résultat d'exploitation		93 579,137	434 616,300	134 577,742	557 304,922
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 514,739	1 186,759	6 906,054	(1 320,054)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(256,844)	2 110,252	-	27 746,821
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			(367 873,390)	-	(389 822,832)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(1 967 335,922)	(2 653 015,793)	(2 020 975,379)	(3 907 333,681)
Souscriptions					
- Capital		4 750 745,523	22 790 774,649	3 794 318,500	26 518 564,000
- Régularisation des sommes non distribuables		(1 795,773)	(6 973,020)	4 042,102	22 325,212
- Régularisation des sommes distribuables		155 997,611	784 871,279	127 190,755	909 732,622
Rachats					
- Capital		(6 657 120,141)	(25 242 053,199)	(5 735 359,500)	(30 159 912,000)
- Régularisation des sommes non distribuables		2 571,941	2 496,683	(6 689,914)	(31 530,765)
- Régularisation des sommes distribuables		(217 735,083)	(982 132,185)	(204 477,322)	(1 166 512,750)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(1 868 498,890)	(2 582 975,872)	(1 879 491,583)	(3 713 424,824)
ACTIF NET					
En début de période		11 678 430,367	12 392 907,349	14 272 398,932	16 106 332,173
En fin de période		9 809 931,477	9 809 931,477	12 392 907,349	12 392 907,349
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période		115 202	120 726	140 432	157 694
En fin de période		95 876	95 876	120 726	120 726
VALEUR LIQUIDATIVE		102,319	102,319	102,653	102,653
TAUX DE RENDEMENT		0,93%	3,58%	1,00%	4,07%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

#### **AU 31 DECEMBRE 2017**

## **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### 3.4-Opérations de pensions livrées

#### Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

#### • Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### 3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 7.504.447,633, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		6 827 921,750	7 020 577,016	71,57%
Obligations des sociétés		6 827 055,500	7 019 687,019	71,56%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	184 466,762	1,88%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	4,18%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	338 054,893	3,45%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	141 474,377	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	141 524,288	1,44%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	162 355,240	1,66%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	62 977,052	0,64%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	240 000,000	241 595,967	2,46%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	300 000,000	309 845,096	3,16%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	100 000,000	1,02%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	83 528,767	0,85%
EO ATL 2011 EO ATL 2013-2	1 000	60 000,000	60 445,019	0,63%
EO ATL 2013-2 EO ATL 2013-2	500	30 000,000	30 222,510	0,02 %
EO ATL 2013-2 EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	62 149,348	0,63%
EO ATL 2014-2 CAT B	2 000	120 000,000	126 516,427	1,29%
EO ATL 2014-3 EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	252 230,137	2,57%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	209 664,000	2,14%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	120 000,000	120 141,765	1,22%
EO BTK 2009	1 000	53 305,500	55 318,339	0,56%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	57 150,000	57 520,896	0,59%
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	168 924,055	1,72%
EO CIL 2013/1	250	5 000,000	5 019,946	0,05%
EO CIL 2013/1	130	2 600,000	2 617,475	0,03%
EO CIL 2013/1	170	3 400,000	3 413,562	0,03%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	41 385,293	0,42%
EO HL 2013/2 EO HL 2013/2	750 750	30 000,000 30 000,000	31 453,414 31 453,414	0,32% 0,32%
EO HL 2013/2	1 500	60 000,000	60 633,798	0,52 %
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	40 000,000	40 422,531	0,02 %
EO HL 2015/1	3 000	180 000,000	181 126,909	1,85%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	293 098,477	2,99%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	41 871,211	0,43%
EO HL 2016/2	2 000	160 000,000	160 912,131	1,64%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	102 934,246	1,05%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 969,337	0,21%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A EO TL 2014-1	1 000 1 000	40 000,000	42 126,466 41 565 458	0,43%
EO TL 2014-1 EO TL 2014/2	3 000	40 000,000 120 000,000	41 565,458 120 337,578	0,42% 1,23%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	95 169,112	0,97%

				. 5,557
TOTAL		7 293 935,004	7 504 447,633	76,50%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	218,300	219,765	0,00%
Fonds commun de créances		218,300	219,765	0,00%
5	030	07 173,320		0,097
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 156,550	0,69%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 467,480	1,20%
FCP HELION MONEO	2 500 500	50 990,500	52 134,500	0,279
FCP SALAMETT CAP FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 577,500	0,397
FCP SALAMETT CAP	2 500	108 445,932 27 069,552	111 861,522 38 115,000	1,149 0,399
FINA O SICAV SICAV ENTREPRISE	670 1 062	69 572,629	69 338,300	0,719
Titres des OPCVM		465 794,954	483 650,852	4,93%
Collectif		466 013,254	483 870,617	4,93%
Titres des Organismes de Placement				
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	889,997	0,01%
Emprunt national		866,250	889,997	0,01%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	600 000,000	606 130,850	6,189
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	186 335,211	1,909
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	124 223,474	1,279
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	83 954,411	0,869
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	84 049,534	0,869
EO UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 363,617	0,319
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 755,112	0,219
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	158 296,110	1,619
EO BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,439
EO SUB UIB 2016	3 000	300 000,000	317 516,712	3,249
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	433 419,748	4,429
EO UIB 2011/1 CAT B EO UIB 2011/2	4 000	114 200,000	119 161,974	1,829 1,219
	2 500	175 000,000	178 093,041	1 87

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 998.524,815, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	991 006,173	998 524,815	10,18%
Certificat de dépôt ATB au 18/01/2018 à 6,5%-20 jours Certificat de dépôt CIL au 04/01/2018 à 7,7%-90 jours	500 000 500 000	498 560,750 492 445,423	498 776,637 499 748,178	5,08% 5,09%
TOTAL		991 006,173	998 524,815	10,18%
Pourcentage par rapport au total des actifs				10,14%

## Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 6.123,677 contre D : 7.212,767 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 061,253	6 619,702
Intérêts sur obligations à recevoir	59,836	583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations		
et BTA	2,588	9,175
Total	6 123,677	7 212,767

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 21.759,506 contre D : 26.917,497 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Total	21 759.506 26 917.497
Rémunération du gestionnaire	15 859,866 21 017,717
Rémunération du dépositaire	5 899,640 5 899,780
	<u>31/12/2017</u> <u>31/12/2016</u>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 18.146,190 contre D : 18.925,622 au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Total	18 146,190	18 925,622
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
CMF	869,271	1 117,293
Honoraires du commissaire aux comptes	9 468,590	10 000,000
	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2017 se détaillent ainsi:

## Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

## Souscriptions réalisées

Montant	22 790 774,649
Nombre de titres émis	231 043
Nombre d'actionnaires nouveaux	109

## Rachats effectués

Montant	(25 242 053,199)
Nombre de titres rachetés	(255 893)
Nombre d'actionnaires sortants	(131)

## **Autres mouvements**

Régularisation des sommes non distribuables	(4 476,337)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 186,759
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	2 110,252

## Capital au 31-12-2017

Montant	9 456 320,975
Nombre de titres	95 876
Nombre d'actionnaires	379

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- intérêts		439 570,202	119 197,684	486 327,935
Revenus des titres émis par le trésor et négociables				
sur le marché financier				
- intérêts (BTA)	-	-	-	33 034,214
- intérêts (Emprunt National) Revenus des titres des Organismes de	11,092	21,460	-	-
Placement Collectif				
Revenus des Titres OPCVM				
- Dividendes	-	22 817,707	-	26 110,591
Revenus des parts de Fonds communs de créances				
- intérêts		329,849	168,247	874,271
Total	103 051,495	462 739,218	119 365,931	546 347,011

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2017 au 31.12.2017 à D : 17.251,050, contre D : 40.171,776 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des certificats de dépôt	30 093,525 64 777,929		29 064,856 85 458,627	29 064,856 85 458,627
Total	94 871,454	40 171,776	114 523,483	114 523,483

## Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798
Total	18 973,742	3 657,953	13 824,798	13 824,798

## Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 17.346,955, contre D : 22.500,757 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	71 999,637	21 017,717	85 287,581	85 287,581
Rémunération du dépositaire	5 899,860	1 483,040	5 899,920	5 899,920
Total	77 899,497	22 500,757	91 187,501	91 187,501

## Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 5.229,792, contre D : 6.117,163 pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	du 01/01 au 31/12/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	9 999,905	2 513,624	11 635,689	11 635,689
Redevance CMF	12 203,331	3 562,328	14 455,545	14 455,545
Autres	67,406	41,211	120,782	120,782
Total	22 270,642	6 117,163	26 212,016	26 212,016

#### Note 15: Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement guotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 qui s'élève à D : 41.797,975, a été liquidé le 25 décembre 2017.

#### Note 16: Autres informations

#### Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

#### MAXULA PLACEMENT SICAV

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 19.118.678, un actif net de D : 19.075.406 et un bénéfice de la période de D : 165.554.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Paragraphes d'observation

**4.** Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 83,75% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 16,25% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

**5.** Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Placement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D: 67.438, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 67.438, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

**Mustapha MEDHIOUB** 

## **BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	16 012 345	16 945 694
Obligations et valeurs assimilées Tires des Organismes de Placement Collectif		15 557 540 454 805	16 740 700 204 994
Placements monétaires et disponibilités	<u>-</u>	3 106 244	6 513 042
Placements monétaires	5	3 106 233	6 512 811
Disponibilités		11	231
Créances d'exploitation	6	89	35 777
TOTAL ACTIF	- =	19 118 678	23 494 513
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	41 505	58 955
Autres créditeurs divers	8	1 767	9 029
TOTAL PASSIF	=	43 272	67 984
ACTIF NET			
Capital	9	18 446 997	22 689 797
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		174	222
Sommes distribuables de la période		628 235	736 510
ACTIF NET	-	19 075 406	23 426 529
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	=	19 118 678	23 494 513

	ETAT DE	E RESULTAT			
	(Montants exprin	nés en dinars tunisio	ens)		I
	Note	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017	Période du 01/10 au 31/12/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres	10	200 321	823 287	216 244	826 184
Revenus des obligations et valeurs assimilées		200 321	816 123	216 244	789 910
Revenus des titres des Organismes de Placeme	nt Collectif	-	7 164	-	36 274
Revenus des placements monétaires	11	16 167	100 118	61 085	359 747
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMEN	VTS	216 488	923 405	277 329	1 185 931
Charges de gestion des placements	12	(41 505)	(177 803)	(58 955)	(255 228)
REVENUNET DES PLACEMENTS		174 983	745 602	218 374	930 703
Autres charges	13	(5 304)	(22 306)	(7 318)	(31 525)
Contribution conjoncturelle	14	(16 998)	(67 438)	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION		152 681	655 858	211 056	899 178
Régularisation du résultat d'exploitation		(53 971)	(27 623)	(111 006)	(162 668)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PER	IODE	98 710	628 235	100 050	736 510
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation	)	53 971	27 623	111 006	162 668
Variation des plus (ou moins) values potentielles su	r titres	12 873	40 430	6 978	23 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titr	es	-	2 724	12 329	17 463
Frais de négociation de titres		-	-	_	(1)
RESULTAT DE LA PERIODE		165 554	699 012	230 363	939 812

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET						
(Montants exprimés en dinars tunisiens)						
		Période du 01/10	Période du 01/01	Période du 01/10	Période du 01/01	
		au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULT	TANT	165 554	699 012	230 363	939 812	
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
Résultat d'exploitation		152 681	655 858	211 056	899 178	
Variation des plus (ou moins) value	s potentielles sur titre	s 12 873	40 430	6 978	23 172	
Plus (ou moins) values réalisées su	ır cession de titres	-	2 724	12 329	17 463	
Frais de négociation de titres		-	_	-	(1)	
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	(635 701)	-	(978 397)	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(2 374 531)	(4 414 434)	(3 767 500)	2 050 661	
Souscriptions						
- Capital		12 326 003	36 936 859	13 570 669	61 313 167	
- Régularisation des somme	es non distribuables	25 511	42 531	19 180	46 795	
- Régularisation des somme	es distribuables	394 436	1 216 816	410 294	2 040 511	
Rachats						
- Capital		(14 643 421)	(41 221 206)	(17 221 847)	(59 391 077)	
- Régularisation des somme	es non distribuables	(28 631)	(44 138)	(24 461)	(51 052)	
- Régularisation des somme	es distribuables	(448 429)	(1 345 296)	(521 335)	(1 907 683)	
VARIATION DE L'AC'	TIF NET	(2 208 977)	(4 351 123)	(3 537 137)	2 012 076	
ACTIF NET						
En début de période		21 284 383	23 426 529	26 963 666	21 414 453	
En fin de période		19 075 406	19 075 406	23 426 529	23 426 529	
NOMBRE D'ACTIONS			0,91%			
En début de période		206 467	226 064	262 500	206 883	
En fin de période		183 378	183 378	226 064	226 064	
VALEUR LIQUIDATIV	/E	104,022	104,022	103,628	103,628	
TAUX DE RENDEMEN	NT	0,90%	3,52%	0,88%	3,30%	

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

#### **NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

#### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 16.012.345 et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur	% Actif
	de titres	d'acquisition	au 31/12/2017	net
Obligations & valeurs assimilées		14 999 137	15 557 540	81,56%
Obligations & valeurs assimilees		14 999 137	13 337 340	01,30 /6
Obligations des sociétés		4 093 129	4 221 739	22,13%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	30 990	0,16%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	102 464	0,54%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	106 705	0,56%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	120 000	125 954	0,66%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	60 000	60 445	0,32%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	160 000	168 153	0,88%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	14 284	14 882	0,08%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	150 000	151 533	0,79%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	308 204	1,62%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	37 500	39 175	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	42 863	43 141	0,23%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	160 000	160 438	0,84%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	20 000	20 892	0,11%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	30 000	30 120	0,16%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	102 683	0,54%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	210 000	221 754	1,16%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	124 024	0,65%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	166 049	0,87%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	24 831	0,13%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	140 000	141 479	0,74%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	120 000	120 751	0,63%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	209 601	1,10%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	30 000	31 293	0,16%

0.111. 0.70.00.0	1 1	i		1
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	106 620	110 137	0,58%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	20 000	20 969	0,11%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	40 000	40 552	0,21%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	40 000	42 126	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de $7,\!6\%$	1 500	120 000	126 596	0,66%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	41 565	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	240 000	240 698	1,26%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	154 831	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	207 949	1,09%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	210 294	1,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	209 207	1,10%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	142 474	0,75%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	42 840	44 946	0,24%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	123 834	0,65%
Emprunt National		229 445	236 979	1,24%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	82 103	0,43%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	89 875	0,47%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	65 001	0,34%
Bons du trésor assimilables		10 676 563	11 098 822	58,18%
BTA 01-2018 - 5,3%	500	491 550	520 260	2,73%
•	200	193 450	201 115	1,05%
BTA 10-2018 - 5,5%				·
BTA 10-2018 - 5,5% BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	206 169	1,08%
	200 700	196 180 676 325	206 169 718 393	
BTA 03-2019 - 5,5%				1,08% 3,77% 5,41%

	15 450 626	16 012 345	83,94%
4 317	451 489	454 805	2,38%
	451 489	454 805	2,38%
1 000	970 700	1 013 218	5,31%
1 300	1 259 250	1 280 638	6,71%
700	678 400	710 380	3,72%
900	866 050	907 039	4,76%
500	478 300	506 291	2,65%
1 000	968 550	1 011 894	5,30%
500	478 400	496 136	2,60%
700	769 500	753 554	3,95%
800	776 900	817 186	4,28%
	700 500 1 000 500 900 700 1 300 1 000	700 769 500 500 478 400 1 000 968 550 500 478 300 900 866 050 700 678 400 1 300 1 259 250 1 000 970 700 451 489	700       769 500       753 554         500       478 400       496 136         1 000       968 550       1 011 894         500       478 300       506 291         900       866 050       907 039         700       678 400       710 380         1 300       1 259 250       1 280 638         1 000       970 700       1 013 218         451 489       454 805

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 3.106.233 et se détaille comme suit

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôt à vue		2 599 340	2 607 247	13,67%
Banque Nationale Agricole		2 599 340	2 607 247	13,67%
Billet de trésorerie	500 000	492 397	498 986	2,62%
SOMOCER au 13/01/2018 (90 jours) au taux de 7,75%	500 000	492 397	498 986	2,62%
Total général		3 091 737	3 106 233	16,28%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			16,25%	

## Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 89 contre D : 35.777 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Solde des souscriptions et rachats	-	35 740
Autres	89	37
Total	89	35 777

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 41.505 contre D : 58.955 au 31 décembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Maxula Bourse	27 825	39 523
Banque Nationale Agricole (dépôt) Banque Nationale Agricole	8 208	11 659
(distribution)	5 472	7 773
Total	41 505	58 955

## Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.767 contre D : 9.029 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 587	2 102
TCL	180	254
Retenue à la source à payer	-	6 673
Total	1 767	9 029

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, se détaillent comme suit :

## Capital 31-12-2016

Montant	22 689 797
Nombre de titres	226 064
Nombre d'actionnaires	500

## Souscriptions réalisées

Montant	36 936 859
Nombre de titres émis	368 011
Nombre d'actionnaires nouveaux	560

## Rachats effectués

Montant	(41 221 206)
Nombre de titres rachetés	(410 697)
Nombre d'actionnaires sortants	(548)

## **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 724
Régularisation des sommes non distribuables	(1 607)
Frais de négociation de titres	-

## Capital au 31-12-2017

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

## Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 200.321 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 contre D : 216.244 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations				
- intérêts	64 515	276 081	79 988	325 311
Revenus des titres émis par le trésor et négociables				
sur le marché financier				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	135 806	540 042	136 256	464 599
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	-	7 164	-	36 274
TOTAL	200 321	823 287	216 244	826 184

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 16.167 contre D : 61.085 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/10	du 01/01	du 01/10	du 01/01
	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	7 953	42 773	20 064	90 202
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	22 490	159 555
Intérêts des billets de trésorerie	8 214	56 022	18 531	109 990
TOTAL	16 167	100 118	61 085	359 747

#### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 41.505, contre D : 58.955 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2017	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2017	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2016	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2016
Commission de gestion	27 825	119 198	39 523	171 103
Commission de dépôt	8 208	35 163	11 659	50 475
Commission de distribution	5 472	23 442	7 773	33 650
Total	41 505	177 803	58 955	255 228

#### Note 13: Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2017 à D : 5.304 contre D : 7.318 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017	du 01/10 au 31/12/2016	<u>du 01/01</u> <u>au</u> 31/12/2016
Redevance du CMF	4 637	19 866	6 587	28 517
TCL	540	2 310	718	2 982
Autres	127	130	13	26
Total	5 304	22 306	7 318	31 525

#### Note 14: Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA PLACEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 67.438, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 16.998, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 67.438, a été liquidé le 27 décembre 2017.

## Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE".

Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.			
La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.			
La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.			